



COALITION QUÉBÉCOISE  
DES LACS INCOMPATIBLES  
AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

## Mémoire Coalition QLAIM

# Pour une transition énergétique réalisée dans le respect des populations et de l'environnement.

Mémoire soumis à madame Maité Blanchette-Vézina,  
ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Consultations sur : L'encadrement et le développement harmonieux de l'activité  
minière au Québec

---

*« L'eau de nos lacs et rivières est beaucoup plus critique et stratégique pour  
le Québec que les minéraux de batterie que l'on veut extraire tout autour. »*

---

*Louis St-Hilaire, porte-parole Coalition QLAIM, 514-591-9167*

*Raymond Carrier, co-porte-parole Coalition QLAIM, 514-247-0479*

*Claude Bouffard, coordonnateur Coalition QLAIM, 819-712-8394*



*Coalition QLAIM : Des lacs comme celui-ci à protéger.*

**Sommaire : Le choc des usages.**

Les membres de la Coalition QLAIM découvrent avec stupéfaction que leur territoire choisi pour sa grande quiétude et la beauté inaltérée de sa nature est réclamé par l'industrie minière des minéraux de batterie.

Les projets miniers sont supportés par le gouvernement, tant dans leur promotion que dans leurs investissements. Le choc est très grand pour les citoyens. Le gouvernement favorise une harmonisation entre la vocation récréotouristique et celle de la grande industrie, soit des parcs industriels dans des parcs nature. A la Coalition QLAIM nous pensons qu'une telle harmonisation est illusoire. Dans les règles actuelles, l'arrivée de l'industrie minière dans nos régions se produit par une prise de contrôle économique, sociale et environnementale.

L'asymétrie des pouvoirs et des bénéfices entre l'industrie minière et les citoyens est telle que dans les règles actuelles les citoyens ont perdu d'avance.

*Aux minières les profits, au gouvernement les redevances, aux municipalités et aux citoyens les ennuis.*

Nous remercions le gouvernement d'avoir mis en place ces consultations visant un nouvel encadrement de l'industrie minière et nous y mettons beaucoup de nos énergies et de nos espoirs. Nous abordons ces consultations, avec des propositions constructives qui devraient permettre au Québec de faire sa part dans le plan de décarbonation en ayant des mines aux bons endroits et là où les citoyens les accueilleront.

**Table des matières :**

<b>MÉMOIRE SOUMIS À MADAME MAÏTÉ BLANCHETTE-VÉZINA, .....</b>	<b>1</b>
<b>MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS.....</b>	<b>1</b>
<i>Consultations sur : L'encadrement et le développement harmonieux de l'activité minière au Québec.....</i>	<i>1</i>
1. Présentation de la Coalition QLAIM (Coalition Québécoise des LAcS Incompatibles avec l'activité Minière) ..	3
A. <i>La Coalition QLAIM ?.....</i>	<i>3</i>
B. <i>Les associations de lacs ?.....</i>	<i>3</i>
C. <i>Notre position. ....</i>	<i>3</i>
2. Notre territoire : notre histoire, nos aspirations .....	4
A. <i>Notre histoire. ....</i>	<i>4</i>
B. <i>Nos aspirations : la transformation de la villégiature et la nouvelle occupation du territoire .</i>	<i>5</i>
3. L'asymétrie des pouvoirs et des bénéfices.....	6
A. <i>L'asymétrie des pouvoirs.....</i>	<i>6</i>
B. <i>L'asymétrie des bénéfices .....</i>	<i>7</i>
C. <i>De nombreuses et légitimes questions.....</i>	<i>8</i>
D. <i>Des faits, des exemples vécus : conflits d'usage, angoisse citoyenne, communautés divisées, absence de démocratie. ....</i>	<i>9</i>
4. L'acceptabilité sociale.....	14
<i>Neuf objectifs à respecter dans l'exercice de participation publique.....</i>	<i>14</i>
5. Les demandes de la Coalition QLAIM .....	15
6. Conclusion .....	16
7. Annexes .....	16
i-Combien faut-il extraire de graphite?.....	16
ii-Liste non exhaustive des lacs membres de la Coalition QLAIM .....	17
iii-Des claims envahissent 10% du Québec... ..	18

## 1. Présentation de la Coalition QLAIM (Coalition Québécoise des Lacs Incompatibles avec l'activité Minière)

### A. La Coalition QLAIM ?

La Coalition regroupe quelque 125 associations de protection de lacs provenant de plusieurs MRC et différentes régions administratives. Des dizaines d'autres associations sont en processus de se joindre à la Coalition. Les régions administratives des Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais sont très représentées et le nouveau mouvement d'adhésion s'étend rapidement à d'autres régions dont la Mauricie, l'Estrie et la région de Québec.

La Coalition a été créée à la fin de l'année 2022 pour donner une voix aux membres des Associations de protection de lacs très préoccupées des impacts à la fois environnementaux et humains causés par la volonté claire de Québec de favoriser le développement de la filière batteries, avant d'avoir adapté l'encadrement minier en vigueur dans la province.

La coalition représente (~36,0000) personnes vivant ou possédant des propriétés au bord de lacs. La richesse foncière estimée de ces propriétés est en forte croissance et constitue la plus grande partie de l'assiette fiscale des municipalités limithrophes. Les activités économiques générées en tourisme, villégiature sont aussi en forte hausse et de première importance pour les régions.

### B. Les associations de lacs ?

Les associations de protection de lacs sont sans exception gérées par des bénévoles qui donnent leur temps pour protéger leur milieu des nombreuses menaces qui s'accumulent auxquelles s'ajoute la nouvelle menace du développement minier. On peut les qualifier de gardiens de première ligne de l'eau, notre première richesse collective, de l'environnement et de la qualité de vie de leur milieu.

Pour plusieurs, ces résidences sont devenues des joyaux familiaux transmis d'une génération à la suivante. Ces familles ont développé **un lien culturel** particulier à leur propriété mais aussi au territoire public, jamais très loin et abondamment fréquenté.

À ceux-ci, il faut rajouter une nouvelle génération qui, dans un contexte de découverte des bienfaits de la vie en nature et d'accès au travail à distance, ont souvent transformé leur plan de vie pour s'installer en nombre croissant au bord des lacs.

### C. Notre position.

Bien qu'associés par l'industrie minière à des « pas dans ma cour » les membres de la Coalition QLAIM adhèrent plutôt à la pensée « seulement du développement durable dans la grande cour du Québec ».

La Coalition QLAIM adhère à l'approche de la transition énergétique, à l'électrification des transports ainsi qu'à la volonté d'enrichissement du Québec.

La Coalition QLAIM n'est pas contre la présence de l'industrie minière au Québec.

Toutefois, en faisant toujours la liste des entreprises les plus polluantes, la chaîne de l'industrie minière ne peut afficher le titre d'industrie verte ou écologique qu'elle réclame même si elle vise l'exploitation des minéraux de batterie de véhicules électriques. Son impact environnemental et social (ESG) est tellement grand que son implantation dans de nombreux nouveaux territoires habités ne peut se faire qu'en provoquant des bouleversements majeurs. L'industrie minière le reconnaît elle-même comme l'indique le sondage annuel effectué par Ernst & Young sur les principaux risques d'affaires identifiés par l'industrie. Dans le sondage

2022 l'industrie place elle-même l'acceptabilité sociale et l'environnement au premier rang de ses [risques d'affaires](#).

L'industrie minière a besoin de beaucoup de capitaux et les grands investisseurs accordent de plus en plus de place dans leurs décisions au volet ESG, particulièrement dans les projets de nature extractive et de gestion de déchets que sont les compagnies minières.

Dans ce contexte, vouloir multiplier les projets miniers partout sur le territoire sur la base de lois et règlements datant de l'époque où il n'y avait ni gens, ni gouvernement de proximité sur ces territoires relève du défi insurmontable en 2023. Il ne faut pas se surprendre de la réaction de cynisme des citoyens devant le manque de transparence du gouvernement alors qu'il encourage des projets sans en avoir démontré la pertinence économique, sociale et environnementale. L'occasion est donc belle de revoir l'encadrement minier dans son ensemble afin d'en arriver à un pacte avec tous les intervenants (citoyens, municipalités, groupes sociaux, environnementaux, autochtones). C'est la seule condition à laquelle le Québec peut aspirer faire un succès de son projet, celui de devenir un joueur-clé de la valorisation des minéraux critiques et stratégiques.

## 2. Notre territoire : notre histoire, nos aspirations

### A. Notre histoire.

Historiquement l'exploitation minière s'est faite en majorité au nord du Québec, en pleine nature et en régions dites éloignées. Attirées par les perspectives d'emploi, des individus et des familles se sont établis autour de ces mines. Les mines développées au sud du Québec l'ont été à une époque où le territoire était beaucoup moins habité.

Depuis peu l'industrie de l'exploration minière sort de ses régions traditionnelles pour envahir le sud du Québec dans des territoires n'ayant jamais cohabité avec des activités industrielles lourdes. Les territoires au sud ont déjà leur propre économie, leur propre vision du futur et il est difficile pour les citoyens de voir comment les mines peuvent s'intégrer dans cette vision. Quelques rares opérations minières ont déjà existé, voilà très longtemps, mais elles sont absentes de la mémoire collective, si ce n'est que du triste héritage environnemental laissé à la population ([Amherst](#), Asbestos).

Situées tout près de la métropole du Québec et de la capitale nationale du Canada (5 millions d'habitants) l'économie et la démographie de ces régions du sud du Québec est en pleine expansion. (Voir tableau ci-contre) Retraités et travailleurs de nouvelles générations de l'économie du savoir s'y installent, attirés par une nature florissante répondant à leurs valeurs

environnementales. **Les facteurs de croissance de ces territoires sont directement liés à la notion de quiétude et de beautés inaltérées de la nature.** Vouloir intégrer des cicatrices

Croissance de la population 2015-2021	
Province de Québec	4,1%
MRC des Laurentides :	10,6%
Mont-Tremblant	14,0%
La Minerve	17,9%
La Conception	14,2%
MRC Matawinie	10,0%
St-Donat	17,0%
MRC Papineau	6,5%
Duhamel	32,0%
Lac-des-Plages	27,0%
Lac-Simon	12,0%
MRC Montcalm	11,6%
MRC Pays-d'en Haut	12,0%
MRC Collines de l'Outaouais	11,0%
MRC Argenteuil	7,3%

environnementales produites par les mines à ciel ouvert dans un tel environnement est très difficile à concevoir pour les citoyens.

---

*" L'intérêt pour la vie auprès des lacs est en très forte augmentation et se manifeste par des chiffres de croissance de la population beaucoup plus élevés que ceux du Québec. L'avenir durable de nos municipalités est assuré et ce sans la présence de l'industrie cyclique des mines."*

*David Pharand, maire de Duhamel.*

---

Riche d'un réseau unique de lacs, rivières, milieux humides et protégé par des parcs régionaux et des réserves fauniques, ce territoire se retrouve en grande partie sur des terres publiques, actuellement entièrement accessibles à l'exploration minière. Y vivent dans les corridors écologiques de Gatineau-Mont-Tremblant ainsi que ceux de Lanaudière, de la Mauricie et de l'Estrie les principales sources de biodiversité et de forêts-santé du Québec. Ces régions, bien qu'à proximité des grands centres, ont conservé une réserve d'eau douce exceptionnelle et une nature non bouleversée par le développement urbain et l'industrialisation. C'est une richesse incommensurable pour tous les Québécois. Il devient plus que jamais important que les territoires au pourtour de ces lieux urbanisés soient préservés afin que les générations futures puissent accéder à cette nature, un gage de compensation pour les zones trop abîmées du Québec.

---

*« La MRC des Laurentides veut devenir un chef de file en matière de développement régional authentique et adapté à la qualité de vie de ses citoyens et aux composantes naturelles de son territoire. »*

*Site web de la MRC des Laurentides*

*« La MRC Papineau : le pays de l'or vert »*

*Slogan de la MRC Papineau*

---

La Coalition QLAIM considère que l'encadrement minier actuel exclut l'histoire et les aspirations de la communauté. Les quelques outils dont elle dispose, soit le schéma d'aménagement et de développement ou le plan d'urbanisme, semblent ne servir à rien. Les aspirations de l'industrie minière et du gouvernement écrasent systématiquement les aspirations citoyennes.

## **B. Nos aspirations : la transformation de la villégiature et la nouvelle occupation du territoire**

La Coalition reconnaît la présence de 11 communautés autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d'affecter leurs droits ancestraux. En conséquence les décisions qu'elles prennent à l'égard de leur territoire doivent être respectées.

Il y a quelque 60 ans, le gouvernement a commencé à mettre en vente de nombreux lots en bordure des lacs sur des terres publiques accélérant ainsi le phénomène de la villégiature, particulièrement estivale. Le modèle de résidence secondaire, d'abord utilisée en été, s'est converti en résidences quatre saisons, pour finalement se transformer en résidence principale. Le phénomène est en forte progression ([voir tableau section 2A](#)) et la venue de l'internet haute vitesse et les possibilités du télétravail qui en découlent, accentue sa vitesse de croissance.

Ces nouvelles communautés créent une nouvelle économie de services (santé, construction, alimentation, restauration, hébergement etc.).

Cette nouvelle population recherche d'abord un cadre champêtre dans un environnement préservé et elle aspire à une grande quiétude.

Les riverains qui adhèrent à notre Coalition ne sont pas les seuls à voir la situation de cette façon. Selon un sondage Léger, cité dans le Journal [Les Affaires d'août 2022](#), fait pour le compte de Québec Meilleure Mine en novembre 2022, « 79% des répondants soutiennent qu'il faut prioriser la santé et l'environnement avant l'économie, même si cela signifie que certains projets devront cesser leurs opérations ». Notre coalition est heureuse aussi qu'un appui généralisé soit accordé aux zones de villégiature et de tourisme. En effet, selon ce même sondage Léger, « 76% des Québécois sont d'avis que tout projet minier devrait être interdit dans des [zones touristiques ou de villégiature](#) ». S'installer en permanence sur le bord du lac, voilà le projet de vie longuement préparé d'un grand nombre de résidents. Pour tous ces gens c'est ce projet de vie qui est en train de disparaître dès que les claims sont réservés et que les travaux d'exploration commencent. Dès que des claims sont octroyés, l'épée de Damoclès d'une possible mine se place au-dessus des têtes d'une population entière pour y demeurer une décennie ou plus selon l'avancement des travaux.

---

*« Dans le régime minier actuel, avoir un développement minier comme voisin c'est un peu comme penser que tu as le cancer mais devoir attendre plus de 10 ans avant d'avoir le résultat des tests »*  
(Frank Hayes, résident de Duhamel, 1er en 2015 à constater l'existence de travaux d'exploration au Lac Doré)

---

*Proposition # 1 : Les associations de lacs, au-delà de 125, regroupées dans la Coalition QLAIM sont les seuls organismes-citoyens représentant les membres de cette nouvelle grande tendance de l'occupation du territoire. Elles demandent de faire partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement du système minier.*

### 3. L'asymétrie des pouvoirs et des bénéficiaires.

#### A. L'asymétrie des pouvoirs

Au moment même où la population accélère son installation en permanence sur le bord des lacs, les minières descendent au sud à la recherche de minéraux de batteries.

Les riverains appliquent et respectent les nombreuses réglementations relatives au moindre ruisseau pluvial. En contrepartie, les activités d'exploration minière se déploient dans un cadre beaucoup moins restrictif, souvent sans permis ni surveillance. La caractérisation du minerai représente des opérations majeures (équipement lourd, déforestation, décapages, tranchées, forages), tout cela sans normes contraignantes.

Il existe actuellement une asymétrie gigantesque entre la facilité avec laquelle l'industrie de l'exploration minière peut bloquer un territoire (« clic & claim » en 15 minutes) et la complexité du processus interminable (6 à 36 mois) parcouru par les MRC pour tenter de faire reconnaître un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM).



- Pourquoi est-ce ainsi ? Pourquoi l'industrie minière possède-t-elle, seule, ce privilège sur les terres publiques ?
- Pourquoi les MRC, une instance gouvernementale, légitime aux yeux des citoyens, perd tous ses pouvoirs d'aménagement du territoire devant les entreprises privées minières, souvent étrangères ? Incompréhensible pour les citoyens !
- Pourquoi le « freemining » n'a jamais été expliqué, une loi mise en place au Québec alors qu'il n'y avait ni gens, ni gouvernement de proximité ? Pourquoi le « freemining » existe-t-il toujours au Québec ?

Il existe un large fossé, voire un gouffre, entre les moyens et l'expertise de l'industrie minière et les moyens et l'expertise des organismes représentant les citoyens.

## B. L'asymétrie des bénéfiques

---

*Aux minières les profits, au gouvernement les redevances, aux municipalités et aux citoyens les ennuis*

---

Notre coalition constate et réalise que le coût d'accès à la ressource est en apparence bien moins élevé dans le sud du Québec que dans les traditionnelles régions minières nordiques. Les compagnies d'exploration ne se privent pas d'en faire la promotion en vantant l'accessibilité des projets, la proximité des sources d'énergie et des travailleurs auprès des investisseurs qu'ils sollicitent. Mais est-ce que dans ce coût d'accès on tient réellement compte des coûts de dérangement, de déplacement pour tous les résidents qui habitent ces régions depuis plusieurs générations ?

Les coûts d'accès à la ressource devraient inclure :

- Le coût des nuisances (perte de quiétude) ;
- Le coût des propriétés inhabitables à cause de la mine et les compensations pour le prix du marché affecté par la mine ;
- Le coût des effets psychosociaux liés à l'exploration depuis des années ;
- Le coût d'intégration d'un projet dans des communautés non prévues pour accueillir des mines : sécurité routière, logement, atténuation des nuisances, suivi des sources d'eau, gestion des poussières, murs anti-bruit, etc

---

*« L'arrivée d'une minière dans un milieu ayant une autre vocation peut très difficilement se faire dans l'harmonie. On doit plutôt parler de prise de contrôle d'une région par l'industrie, et ce avec l'aide du gouvernement. »*

*Louis St-Hilaire, porte-parole de la Coalition QLAIM.*

---

Le gouvernement a de nombreux programmes et des agences pour soutenir l'exploration et le développement minier alors que les populations et municipalités impactées ne bénéficient d'aucun soutien financier et sont laissées complètement à elles-mêmes soumises au marketing souvent approximatif des « mines juniors ».

Le développement minier en région de villégiature n'aura que d'infimes bénéfices pour les populations locales, celles-ci n'étant plus à la recherche d'emploi ou occupant des postes en télétravail. Les bénéfices iront à ceux qui ont de l'expertise minière, soit les gens de l'Abitibi,

de la Baie James et de la Côte-Nord incités à migrer vers le sud. Des enjeux de main-d'œuvre s'ajouteront aux enjeux actuels dans ces régions traditionnellement minières.

Québec n'a pas jamais expliqué l'ampleur de son projet de développement de Minéraux Critiques et Stratégiques (MCS). Lorsqu'on additionne les réserves prévues des projets de lithium et de graphite en développement au Québec il est clair qu'on dépasse de beaucoup les besoins intérieurs de la province et qu'on vise plutôt de devenir un fournisseur principal du marché nord-américain.

### C. De nombreuses et légitimes questions.

- Le Québec cherche-t-il à devenir l'Alberta des minéraux ?
- Si c'est le cas, est-ce prudent de mettre à risque nos lacs, rivières et populations alors qu'aux États-Unis des projets de même nature sont refusés par les populations (ex. [Caroline du Nord, Maine](#)).
- Pourquoi le Québec devrait accepter sans se poser de questions tous ces projets importants refusés par les communautés en Europe (Portugal, Espagne, Serbie) et aux États-Unis ?
- Combien de nouvelles mines à ciel ouvert, le Québec pense-t-il, seront nécessaires pour réussir son projet de chaîne de valeur dans la transition énergétique (de la mine à l'usine de batteries) ? 5-10-20-30 nouvelles mines ou plus ?
- Les projets miniers en cours de développement dépassant de beaucoup les besoins internes de la province pour l'électrification des transports de ses propres citoyens (voir calculs évaluation en annexe), est-ce que tous les coûts sociaux et écologiques ont été pris en compte, coûts que le Québec devra assumer dans cette prise en charge de la transition américaine ?
- Est-ce que Québec peut fournir des études sur le bilan environnemental de son plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (de la mine à l'usine de batteries) dans le scénario où le Québec devient un fournisseur principal de minéraux à batterie de la transition *nord-américaine* ?

**Proposition #2 :** Le premier geste à poser afin de rétablir un équilibre entre les pouvoirs des citoyens et ceux de l'industrie minière est [d'abolir l'article 246 de la LAU](#) pour que les MRC retrouvent leur plein pouvoir d'aménagement du territoire. L'article 82 de la loi des Mines doit aussi être modifié pour permettre le rachat de titres miniers pour fins d'intérêt public.

Les OGAT-Mines relatives aux TIAM sont les mêmes pour les territoires vierges du Grand Nord québécois que pour les banlieues peuplées des grandes villes (ex. Gatineau, Rigaud). Ces réglementations doivent être adaptées aux milieux. Il est impératif que les lacs, les milieux sensibles d'intérêt, les parcs régionaux, les réserves fauniques, les milieux humides d'importance, les eskers, les corridors écologiques et les zones habitées bénéficient d'une protection beaucoup plus vaste que les OGAT actuelles en offrent. Dans les règles actuelles, les TIAM, déterminées par les seules infrastructures existantes, arrêtent à tout jamais toute forme de développement autre que celui de l'industrie minière. L'abondance des minéraux au Québec



et leur répartition partout sur le territoire ne confère pas au Québec un avenir du Québec strictement minier.

**Proposition #3 Révision des OGAT** Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire relatives aux mines doivent être entièrement révisées pour tenir compte du phénomène et de l'impact de la demande mondiale de nouveaux minéraux qu'on ne connaissait pas lors de la dernière révision de 2013.

Après avoir nié pendant plusieurs mois qu'il y ait un boom minier au Québec, le MRNF a finalement annoncé que la croissance des claims avait été de 65% depuis deux ans, rejoignant ainsi les dires répétés du mouvement des lacs, dires appuyés par des [cartes expressives](#). (Voir les cartes en annexe). Cette progression se fait à la fois dans les régions minières traditionnelles et dans de nombreuses nouvelles régions où l'industrie était quasi absente. Partout, les citoyens sur le territoire québécois voient avec surprise l'arrivée d'une industrie très envahissante à proximité de leurs lacs, résidences, cours d'eau, réserves fauniques, parcs régionaux et municipalités. Le choc est grand et rien n'indique un ralentissement ou une cessation du phénomène. Une période de répit nous semble nécessaire afin de rassurer les citoyens et de prendre le temps de modifier les règles désuètes de l'encadrement minier.

**Proposition #4 : Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit décrété le temps que les changements résultant des consultations en cours soient mis en place.**

#### **D. Des faits, des exemples vécus : conflits d'usage, angoisse citoyenne, communautés divisées, absence de démocratie.**

Tous les claims ne deviendront pas des mines, nous le savons très bien. Nous savons, par ailleurs, que l'attribution de claims ne constitue que le début du processus d'exploration. Nous vivons déjà les conséquences de certains projets d'exploration commencés il y a quelques années et qui perturbent nos communautés, en voici quelques exemples concrets :

##### **➤ D.1 Le projet Matawinie de St-Michel-des-Saints : destruction durable et division sociale.**

*Auteur : Daniel Tokatéloff, Lac Taureau*

Ce projet, accepté par Québec en 2021 bien que le BAPE ne l'ait pas recommandé, est le signal envoyé par le gouvernement que désormais tout le sud du Québec est dans la mire de l'industrie minière avec le plein appui de la Province. Le message était clair et les résultats ne se sont pas fait attendre. En 2 ans, l'industrie a ratisé le territoire de claims (+ 400%) et toutes les entreprises d'exploration minière ont utilisé l'exemple de Matawinie comme signal du potentiel minier de la région pour solliciter les investisseurs.

Le promoteur de cette mine de graphite à ciel ouvert a annoncé un immense cratère de presque 3 km. de longueur, ½ km. de largeur avec des accumulations de 100 millions de tonnes de résidus miniers présentant des risques majeurs de pollution acide et chimique de la rivière Mattawin et du Réservoir Taureau, au cœur d'une région reconnue pour son tourisme grande nature et sa villégiature.

Cette mine sera située à moins de 3 ½ km. du village de St-Michel-des-Saints et à moins de ½ km. d'un parc de villégiature affectant tous ces résidents d'une combinaison de pollution par le bruit, par les poussières de silice, la pollution des nappes phréatiques et la démultiplication des transports par camion sur la seule route menant au village. Mais l'effet le plus immédiat de ce projet c'est l'ampleur de la division sociale de la communauté.

« Dans la communauté élargie de St-Michel-des-Saints, des amitiés se sont brisées, certains citoyens ne se parlent plus, certains boudent les commerces locaux, il n'existe plus que 2 clans, les « Pour la mine » et les « Contre la mine ». Quelle atmosphère déplorable. Est-ce que c'est ça l'acceptabilité sociale requise dont parle M. Legault ? » (*Daniel Tokatéloff, lac Taureau*)

Dans ce dossier, l'acceptabilité sociale a été démontrée par un sondage que la présidente du BAPE a qualifié d'incomplet et biaisé puisqu'une partie importante de la population n'a pas été consultée. Permettez-nous de douter de la sincérité de notre gouvernement lorsqu'il parle de l'acceptabilité sociale essentielle.

Dans ce dossier ce qui a été vécu c'est la partialité et le parti-pris du ministère de l'environnement en faveur des promoteurs miniers et son incapacité à remplir sa mission de protection de l'environnement. Comment peut-on croire à l'impartialité de ce ministère alors que le gouvernement est un des investisseurs majoritaires dans ce projet dans lequel il ne cesse d'ajouter des fonds. N'est-ce pas un cas flagrant d'être à la fois juge et partie ? Notre perception, partagée par de nombreux intervenants et médias, c'est que, devant les pressions du ministre de l'Économie et son discours des jobs payantes à court terme, le ministère de l'environnement a sacrifié l'extraordinaire potentiel de développement récréotouristique à long terme et a divisé pour très longtemps notre communauté.

➤ **D.2 Grenville-sur-la-Rouge : Impuissance citoyenne et cauchemar judiciaire**

*Auteurs : « L'association du lac Mc Gillivray et SOS Grenville-sur-la-Rouge. »*

Canada Carbon possède le projet de mine de graphite le plus au sud de la province de Québec. Situé sur un terrain privé, le long de la Rivière des Outaouais tout juste à la limite de terres agricoles et d'une vaste région de villégiature, le projet suscite la controverse depuis ses débuts.

Dans ce cas le manque d'acceptabilité sociale a été démontré clairement lorsqu'à deux reprises (2017-2021) les citoyens ont élu, avec une grande majorité, les membres du comité d'opposition au projet minier, à la mairie et au conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge.

S'en est suivi une lutte entre les citoyens représentés par leurs élus et la compagnie, lutte qui a culminée dans une poursuite de \$96 M contre la municipalité. Cette poursuite et la lutte constante entre les parties a drainé les énergies et les finances de la municipalité. Régulé hors-cour le conflit persiste depuis que la municipalité et les citoyens ont référé le dossier à la Commission de Protection du territoire agricole. S'en est suivi une série de jugements, contestations, qui limitent le projet mais permettent quand même à la compagnie de poursuivre l'exploration du site.

Peut-on imaginer démonstration plus claire de l'impuissance citoyenne devant les avantages démesurés que possède l'industrie de l'exploration minière. Même en utilisant tous les leviers dont ils disposent les citoyens, ayant prouvé qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour un tel projet, doivent consacrer toutes les énergies de leur communauté à se défendre et ne reçoivent aucun appui de leur gouvernement. Un citoyen de Grenville-sur-la-Rouge peut-il croire M. Legault lorsqu'il affirme que s'il n'y a pas d'acceptabilité sociale il n'y aura pas de mine ?

Pendant ce temps, au lac Mc Gillivray, à la frontière du projet minier une centaine de familles et un camp de vacances pour enfants défavorisés vivent dans l'angoisse permanente que leur milieu de vie habité depuis plusieurs générations soit complètement transformé en banlieue de parc industriel. Ils reportent indéfiniment toutes les améliorations qu'ils voudraient faire à leur propriété, produisant de la sorte un impact économique négatif. Inquiétude, angoisse, sacrifice, injustice, fardeau financier et psychologique, perte de qualité de vie, colère, tels sont les mots qui ressortent du mémoire qu'ils ont déposés à la consultation publique. Que le projet minier se réalise ou non, des traces seront laissées dans cette communauté. Le gouvernement ne peut laisser ses citoyens dans cet état encore de très nombreuses années, le temps qu'il décide si le projet est viable et socialement acceptable. Pour ces personnes c'est ressenti comme un abandon.

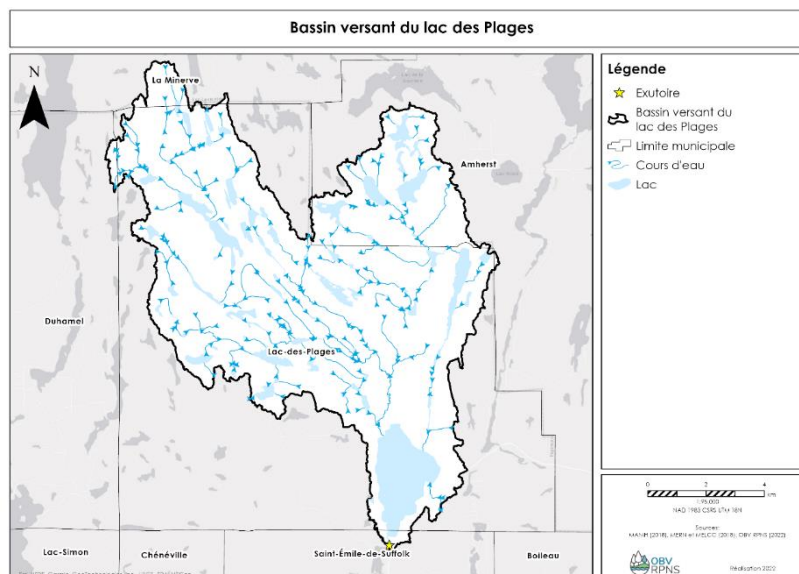
En espérant que le gouvernement entendra leur désespoir et comprendra qu'au Québec dans le dossier minier il est temps de rééquilibrer les pouvoirs des citoyens dans le dossier minier.

- **D.3 Duhamel-Lac des-Plages et Lac Doré**  
**Mine La Loutre – Une angoisse citoyenne et un chaos environnemental appréhendés**  
 Auteurs : Claude Bouffard (Lac-des-Plages) et Lise Bergevin (Lac-des-Plages), François Achim (Lac-des-Plages, Michel Comtois (Lac Doré))

### Un risque environnemental trop grand

Si l'exploitation minière voyait le jour dans notre municipalité, une trop grande partie de notre richesse naturelle la plus importante, soit la biodiversité, serait sacrifiée de façon irréversible. Notre population actuelle refuse de voir profaner un territoire que nos ancêtres ont si bien protégé jusqu'à aujourd'hui. Sans artifices, nos grands-parents et parents ont tout misé en imaginant un jour le rêve de leurs descendants : une vie saine et prospère au cœur d'une nature bien protégée pour la santé de notre planète.

Sans équivoque, nous devons dire **NON** aux risques de pollution de nos cours d'eau, de désorganisation de notre faune et de notre flore. Non à la perturbation de notre communauté par les poussières, le bruit, le transport de véhicules lourds sur nos routes. Un tel détournement de la mission première de notre région est incompatible avec la vision de nos gens.



Organisme des bassins versants – des Rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon

### Un changement de vocation inacceptable pour notre population implantée depuis des générations.

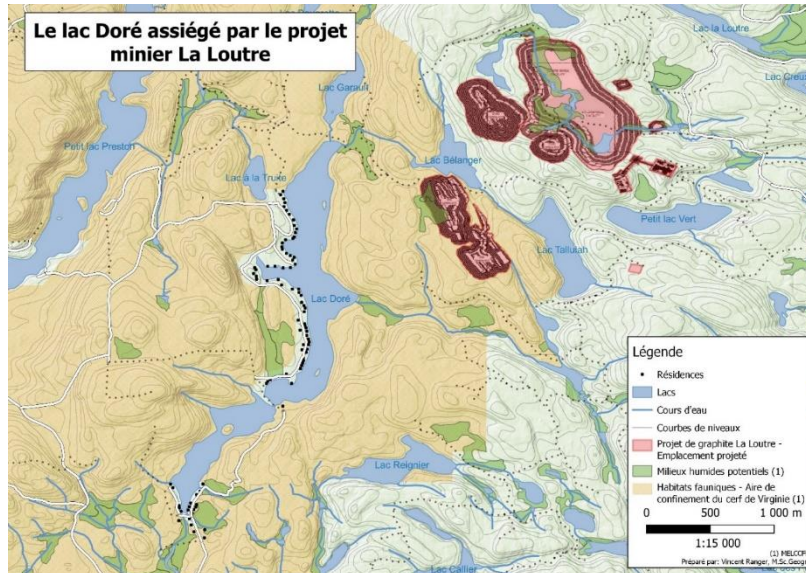
Les citoyens de Lac-des-Plages vivent dans une grande incertitude depuis l'apparition des travaux d'exploration du graphite sur le territoire de *La Loutre*. À l'insu de notre population durant les premières années, ce projet de Lomiko Metals Inc. a pris place progressivement. Il inquiète grandement les familles déjà établies à proximité et il repousse des propriétaires qui auraient pu être attirés par la tranquillité et la pureté du milieu naturel que nous avons à offrir à Lac-des-Plages. Avec la menace de l'industrie minière à proximité, nos biens immobiliers (terrains et habitations) connaissent déjà une baisse de la demande sur le marché voire une dévaluation qui s'en suit.

Par ailleurs, l'économie agricole et forestière pourrait battre de l'aile et notre économie récréotouristique — mission première de notre région — serait étouffée par la spéculation minière. Voyez et entendez ce [témoignage](#) percutant d'une jeune résidente de chez nous, Audrey Arcand.

### Assiégés et outrés les résidents et villégiateurs du Lac Doré, ne voient pas la fin de leur mauvais rêve.

En décembre 2022, un porte-parole du MRNF a indiqué que le nombre de claims actifs dans l'Outaouais était de 5,565 et que le seul projet au stade plus avancé de mise en valeur est le projet de graphite La Loutre de Lomiko Metals Inc. Or, ce mégaprojet minier de la superficie du Mont-Royal est prévu à moins de 500 mètres de notre lac. L'Association pour la protection du lac Doré n'a jamais formellement été informée et n'a jamais consenti à ce projet.

L'été dernier (2022), la campagne de forage exploratoire de Lomiko Metals Inc. s'est poursuivie. Plusieurs résidents et villégiateurs du lac ont enduré jour et nuit le ronflement constant des foreuses à la recherche de graphite. Le climat sonore associé au bruit provoqué par les pelles mécaniques, le forage, l'abattage par explosion, le transport, le concassage, le broyage et le stockage de la roche nous inquiète pour la suite. De dire un villégiateur au lac, « *J'ai travaillé toute ma vie sur un chantier de construction. Le bruit, je connais ça. Maintenant à la retraite, jamais de la vie j'aurais pensé qu'on serait obligé de vivre jour et nuit avec ce bruit au chalet* ».



*Adaptation - carte du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Vincent Ranger, M. Sc. Géographie.*

encouragés par la déclaration du gouvernement qu'il n'y aura pas de mine sans acceptabilité sociale, tantôt déçus par le refus de déclarer un moratoire sur l'émission des nouveaux claims... la fluidité du dossier pèse sur le moral et la santé mentale des gens. Les résidents et villégiateurs ne savent pas sur quel pied danser quand vient le temps, par exemple, de prendre d'importantes décisions concernant un projet de rénovation, la vente ou la conversion de leur chalet en résidence principale. C'est à la fois frustrant, déconcertant et non acceptable.

Étant donné la proximité et l'ampleur des risques associés au projet La Loutre, nous croyons qu'il n'existe pas de mesures environnementales et sociales qui sont capables d'atténuer de façon satisfaisante les impacts négatifs de ce projet sur notre milieu, notre lac et surtout, notre qualité de vie.

- **D.4 Parc régional du réservoir Kiamika, Claim Mousseau Ouest, ou « Le vol 246 »**  
Auteurs : Marie-Claude Provost directrice Société de développement du réservoir Kiamika, Raymond Carrier président Association des propriétaires du réservoir Kiamika.

Le parc régional du réservoir Kiamika situé dans les hautes Laurentides à quelque 200 km de Montréal a été créé pour dynamiser la région économiquement et depuis quelques années les activités de canot-camping sont prisées. Des développements sont en cours pour des activités variées en toutes saisons. Or, dès 1984 les titres miniers (claims) Mousseau ouest, ont fait l'objet d'exploration et de nombreux forages ont confirmé la présence d'un gisement de graphite d'intérêt. L'entreprise Graphicor a acheté les claims et ses efforts pour poursuivre l'exploration se sont butées au ministère de l'Environnement et à l'opposition du village de Ste-Véronique. Par suite de la demande d'audiences publiques et le marché mondial du graphite n'aidant pas, le projet a été abandonné.

L'exploration s'est poursuivie et un nouveau rapport de géologue en 2013 basé sur de nombreux forages supplémentaires réaffirme le potentiel de Mousseau Ouest. En 2022, les claims sont achetés par une minière Ontarienne avec la ferme intention d'exploiter le gisement afin de pérenniser son

Lomiko note dans son *Évaluation économique préliminaire* la présence de 22 espèces d'animaux sauvages dans la zone du projet minier, ces espèces étant soit sur la liste des populations animales sensibles, menacées ou vulnérables. Comme on peut le constater sur la carte, plusieurs espèces seront affectées, surtout dans les milieux humides.

Nous vivons depuis au moins trois ans un va-et-vient d'émotions devant l'incertitude associée au projet La Loutre. Tantôt

usine de concentration située à 80 km. près de Mont-Laurier. L'objectif de produire 25,000 tonnes de graphite annuellement, nécessitera l'extraction de 410,000 tonnes annuelles de minerai à transporter, en empruntant des sentiers forestiers déjà attribués à des routes de motoneiges et occupés par des activités de randonneurs. Quatre-vingts (80) propriétés situées dans le parc régional ainsi que deux pourvoies et la clientèle du parc seront soumises à des nuisances sonores inévitables (dynamitage, concassage, camionnage). La biodiversité n'y gagnera pas assurément. Des eaux contaminées par le contact avec des sulfures vont poursuivre leur cours jusqu'au lac McCaskill où 70 propriétés entourent le lac.

« L'absence d'acceptabilité sociale a été démontrée par des résolutions unanimes de l'association des propriétaires du réservoir Kiamika (APRK), la Société de développement du réservoir Kiamika, le conseil de Ville de Rivière-Rouge et par une pétition populaire de plus de 3000 signataires dont les résidents et la clientèle du Parc régional. A ce manque d'acceptabilité sociale, la minière elle-même répond dans un échange épistolaire : "... **nous souhaitons être clairs sur le fait que même si les activités d'exploration à Mousseau sont préliminaires et que le projet ne soit pas encore défini, ce dernier ne se réalisera pas sans acceptabilité sociale**". Mais, malgré la démonstration de non-acceptabilité, la minière poursuit ses travaux pour obtenir un bail minier et tient un discours positif en ce sens à ses investisseurs. » (APRK, Raymond Carrier)

Est-ce qu'un joyau des Laurentides (Page Facebook de la députée Chantale Jeannotte), va revivre les conséquences de l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, donnant préséance à la loi des mines? Cette fois, la demande du matériel d'anode est en hausse. La MRC Antoine Labelle a défini le parc du réservoir Kiamika comme un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM), mais les claims étaient déjà là avant le statut de territoire incompatible, de sorte que le conflit d'usage persiste et la préséance de la mine domine!

---

### ***Un vol de territoire naturel récréotouristique. Le vol 246.***

---

#### ***➤ D.5 Lac Bloom : des résidus miniers dans des lacs !***

*Auteurs : Raymond Carrier et Louis St-Hilaire*

L'autorisation par Québec de se départir des résidus par déversement dans 8 lacs de la région de Fermont (Lac Bloom), sème la consternation chez nos membres. Ce geste fragilise énormément la confiance que nos membres ont dans la volonté du gouvernement de respecter l'environnement dans son programme de valorisation des MCS. Un lac n'est pas une poubelle.

---

***« On ne peut pas prétendre faire des mines vertes, comme on l'entend actuellement de la part du gouvernement ou de l'industrie, ou prétendre faire des transports verts avec des batteries électriques alimentées par des métaux du Québec ou des éoliennes avec du fer du Québec. On ne peut pas prétendre que ça, c'est vert si en même temps, on déverse des déchets miniers dans des lacs »***

*Ugo Lapointe, Porte-parole Québec Meilleure Mine*

---



#### 4. L'acceptabilité sociale

*« S'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il n'y aura pas d'exploitation minière » (Francois Legault, au débat des chefs 22 sept. 2022)*

*« Ce sont les gens de chaque région, de chaque sous-région qui vont décider s'ils veulent un projet d'une entreprise » François Legault, discours devant le Congrès de la FQM, 23 sept 2022.*

*« L'acceptabilité sociale ne se quantifie pas, elle se décrit »*

La définition de l'acceptabilité sociale commence ainsi sur le site du gouvernement : « L'acceptabilité sociale est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique... »

M. Legault dans ces déclarations fait référence à l'acceptabilité sociale. À notre connaissance il n'existe aucune mesure structurée de l'acceptabilité sociale d'un projet minier. Actuellement la mesure se fait lors d'un BAPE, soit au minimum une dizaine d'années après le début des travaux d'exploration alors que des sommes et des énergies considérables ont été dépensées. L'évaluation de l'acceptabilité sociale n'est aucunement balisée par un processus démocratique. L'exemple du projet Matawinie qui a déposé en preuve un sondage téléphonique, qui a sous-estimé la population de villégiateurs (5% vs le 50% réel) est très révélateur de l'arbitraire du processus. Tellement arbitraire que maintenant des entreprises qui se sont fait refuser des projets sur la base de l'acceptabilité sociale (Strateco et GNL Québec) ont entrepris des démarches judiciaires sur la validité du processus de détermination de cette acceptabilité sociale comme critère de refus de projet.

Il est primordial que l'acceptabilité sociale de tout projet d'exploration minière soit mesurée au début du projet et ce dans un cadre démocratique reconnu ou toutes les parties auront l'occasion de s'exprimer.

**Proposition #5** À la suite des engagements de M. François Legault, le principe d'acceptabilité sociale doit être mis en branle en amont de tout projet de développement minier. Lorsque les MRC auront retrouvé leur pouvoir entier sur l'aménagement du territoire, le consentement des populations touchées devra être inclus dans le processus de détermination des TIAM. Nous proposons que ce consentement repose sur les neuf objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU)

#### Neuf objectifs à respecter dans l'exercice de participation publique.

1. La transparence du processus décisionnel ;
2. La consultation des citoyens en amont de la décision ;
3. La diffusion d'une information complète, compréhensible et adaptée aux circonstances ;
4. L'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence ;
5. La présence active des élus dans le processus de consultation ;
6. La fixation de délais adaptés aux circonstances, suffisants et permettant aux citoyens de s'approprier l'information ;
7. La mise en place de procédures permettant l'expressions tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts ;
8. La modulation des règles en notamment en fonction de l'objet de la modification, de la participation des citoyens ou de la nature des commentaires formulés ;
9. La mise en place d'un mécanisme de reddition des comptes à l'issue du processus.



## 5. Les demandes de la Coalition QLAIM

La Coalition QLAIM est en accord avec les positions publiques prises par la Coalition Québec Meilleure Mine, celles prises par l'Union des Municipalités du Québec ainsi que celles de SNAP-Québec. Il est primordial que la transition énergétique du Québec ne se fasse pas au détriment de ses objectifs de territoires protégés et de ses grandes richesses naturelles : abondance en eau douce, milieux humides, territoires sensibles et biodiversité.

La Coalition QLAIM veut ajouter au débat **le volet du consentement nécessaire des citoyens au développement de tout nouveau projet minier**. Ce consentement, qui doit être obtenu dans un cadre démocratique reconnu est essentiel au succès de la transition énergétique du Québec et sera une image de marque pour sa reconnaissance internationale. Malgré ses efforts, le secteur minier demeure toujours dans la liste des industries les plus polluantes. Avec l'arrivée de cette demande internationale de nouveaux minéraux, l'empreinte-carbone du secteur minier au Québec pourrait considérablement augmenter et annihiler une bonne partie des gains souhaités de l'électrification des transports. Les citoyens du Québec ne souhaitent pas une transformation industrielle et l'impact environnemental inhérent au fait de devenir le principal fournisseur de minéraux à batterie de l'Amérique. On est prêt à participer à l'effort collectif de décarbonation mais pas à n'importe quel prix.

---

*Des mines oui, mais au bon endroit et de la bonne façon.*

---

Dans ce contexte nous réitérons les demandes suivantes :

**Demande #1 : Que les représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier**

**Demande #2 : Que l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit abrogé afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'aménagement de leur territoire et que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public.**

**Demande #3 : Que les orientations gouvernementales relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.**

**Demande #4 : Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit décrété le temps que les changements résultant des consultations en cours soient mis en place.**

**Demande #5 : Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment de l'avis de projet d'une compagnie. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme. Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).**

## 6. Conclusion

Il y a une totale contradiction entre la prolifération des claims, les travaux d'exploration partout dans la province et les objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15 ainsi que le nouveau phénomène de transformation de la villégiature. Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, le Québec laisse aller de vastes pans de son territoire et sacrifie des régions entières.

Nous posons beaucoup de questions dans ce mémoire. Nous espérons trouver des réponses dans les rapports qui suivront ces consultations publiques. Nous espérons aussi que ces consultations permettront de rétablir un équilibre entre une industrie qui bénéficie de lois d'un autre âge et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier, que ce soit dans l'accès privilégié aux terres publiques ou dans le processus démocratique et scientifique octroyant un bail minier.

## 7. Annexes

### *i-Combien faut-il extraire de graphite?*

La coalition QLAIM supporte une approche de carboneutralité et appuie le gouvernement dans sa recherche des minéraux requis pour l'électrification des transports. L'équilibre entre milieux critiques et minéraux critiques doit être recherché.

Le Québec a un sous-sol riche en graphite dans plusieurs régions et certains gisements laissent présager des teneurs impressionnantes dans des secteurs moins peuplés, moins boisés, moins riche en biodiversité.

L'électrification de toutes les voitures immatriculées du Québec nécessite environ 100,000 tonnes métriques de graphite pendant 7 années. Or la planification par les minières qui s'activent sur le territoire québécois, montre déjà des objectifs de plus de 700,000 tonnes par année. Le Québec peut ainsi électrifier ses transports et contribuer largement, sinon totalement, à l'effort canadien pour diminuer l'empreinte carbone tout en améliorant la situation économique de la province.

---

***Le gouvernement du Québec a l'opportunité de préserver la beauté de ses milieux naturels sans sacrifier ses objectifs de carboneutralité et d'accroissement économique. (R. Carrier)***

---

Calcul : par *Raymond Carrier, physicien*

Hypothèses : 100 kg de graphite par batterie (souvent établi à 60 kg)

Parc automobile : 5, 6 millions de véhicules (7 millions pour fin de calcul)

Vitesse de la transition : 1,000,000 de véhicules par année.

Durée de vie utile d'une batterie : 7 années

Calcul : 100 kg \* 1,000,000 véhicules = 100,000,000 kg ou 100,000 tonnes métriques.

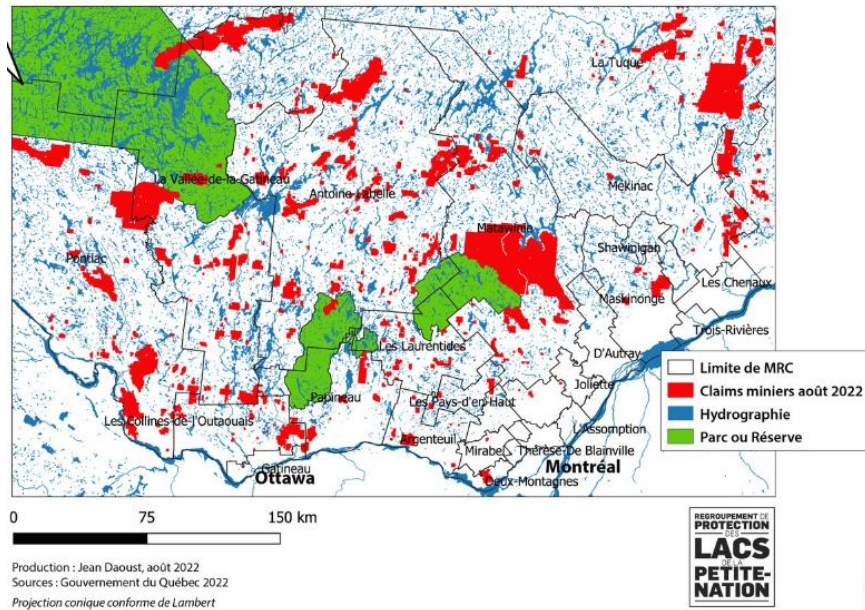
Après 7 années, le cycle recommence, mais le recyclage pourrait amoindrir les besoins d'extraction.

*ii-Liste non exhaustive des lacs membres de la Coalition QLAIM*

Bark Lake	Lac Croche	Lac du Jésuite
<b>Grand Lac Nomingue</b>	Lac David	lac du Missionnaire
Lac à la Croix	Lac Daoust	Lac Du Raquetteur
Lac à la Loutre	Lac de la Blanche	Lac Dufour
<b>Lac Archambault</b>	Lac De la Décharge	Lac Farmer
Lac Baribeau, des Aulnes et Rochemaure	Lac De la Grange	Lac Forget
Lac Beauchamp	Lac de La Haie	Lac Fortier
Lac Beaven	Lac De la Loutre	Lac Fraser
Lac Bessette	<b>Lac De la Sucrierie</b>	<b>Lac Gagnon</b>
Lac Blanc	Lac des Écorces	Lac Gelinas
Lac Boileau de Rivière-Rouge	Lac des Gorges, Prévost, à l'Île	Lac Grand Jetté
Lac Cameron	Lac des Îles	Lac Gravel
Lac Caribou	Lac des Pins de Montcalm	Lac Grothé
Lac Carré	Lac des Six	Lac Gustave
Lac Castor et Galipeault	Lac Desmarais	Lac Iroquois
<b>Lac Chapleau</b>	<b>Lac Doré</b>	Lac Jean-Jeune
Lac Clair	<b>Lac du Cerf</b>	<b>Lac La Minerve</b>
Lac clef	Lac du Faucon et de la Dame	<b>Lac Labelle</b>
Lac Colibri	Lac du gros brochet	Lac Lafontaine
Lac Cornu	Lac du Héron	Lac Lamoureux
Lac Lanthier	Lac Paquet	<b>Lac Simon</b>
Lac Larin	Lac Petit Jetté	Lac St-Victor
Lac Long	Lac Preston	Lac Sylvère
Lac Lynch	Lac Quinn	<b>Lac Taureau</b>
Lac Major	Lac Renaud	Lac Tibériade
<b>Lac Manitou</b>	Lac Rochon	<b>Lac Tremblant</b>
Lac Marsan	Lac Rognon	Lac Vert
<b>Lac Maskinongé</b>	Lac Rond	Lac Viceroy
Lac McCaskill	Lac Rougeaud	Lac Windigo
<b>Lac McGillivray</b>	Lac Saguay	Lac Windish
<b>Lac Mekinac</b>	Lac Saguay et Allard	Lac-de-la-Haie
Lac Mercier	Lac Saint François Xavier	Lac-des-Îles
Lac Nantel et du Lac Solitude	Lac Saint-Cyr	<b>Lac-des-Plages</b>
Lac Notre-Dame	Lac Saint-François-Xavier	Lacs Castor et Bois-Franc
Lac O'Neil - ND Laus	<b>Lac Saint-Joseph</b>	Lacs Des Cornes/ Pérodeau/Vaillant
<b>Lac Ouareau</b>	Lac Saint-Pierre	Les Sommets
<b>Lac Ouimet</b>	Lac Sauvage	<b>Réservoir Kiamika</b>
Lac Ovale	Lac Serpent - ND Laus	Vallée Pimbina

iii-Des claims envahissent 10% du Québec...

2022, Outaouais, Laurentides, Lanaudières, Mauricie  
**Un boom minier en expansion près de chez vous?**



2022, Estrie  
**Un boom minier en expansion près de chez vous?**

